Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1985)

**Heft:** 792

**Artikel:** Culture zurichoise: subventions avec sursis

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017851

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voir maintenir sa spécificité d'entreprise d'équipements de production et de distribution d'énergie. Très tardivement seulement, elle s'attaque aux marchés en expansion des communications et de la robotique; sa direction, dominée par des ingénieurs mécaniciens, peine lorsqu'il s'agit de relativiser l'importance de la production traditionnelle, où BBC a excellé, et de mettre l'accent sur les nouveaux produits.

Pourtant l'entreprise de Baden investit annuellement un milliard dans la recherche. Elle sait innover mais trébuche lorsqu'il faut conquérir un marché nouveau et traiter avec des clients autres que ses clients traditionnels. Où l'on découvre que les ingénieurs ne sont pas automatiquement de bons commerçants.

Malgré sa dimension respectable, BBC est timorée quand il s'agit de risquer de gros investissements. En pointe pour le développement de l'affichage à cristaux liquides et de la sonde lambda pour les catalyseurs, elle a pourtant abandonné le terrain à ses concurrents.

Cette timidité face aux nouveaux secteurs industriels en fort développement, cette fixation sur un domaine connu et éprouvé ont coûté des milliers d'emplois.

Dans leur dernier rapport au président des Etats-Unis, les grandes associations scientifiques américaines prévoient de nouvelles percées techniques qui vont encore stimuler la concurrence internationale. Question: le retard technologique de la Suisse n'est-il pas, au moins en partie, le résultat des fortes réticences des milieux économiques à considérer le changement comme la tâche commune des entreprises, des universités et des pouvoirs publics? Dans tous les pays développés, la nécessité de cette collaboration est reconnue. En Suisse, le sectarisme anti-étatique a déjà conduit à la quasiasphyxie des écoles polytechniques. Le développement économique est une chose trop sérieuse pour en laisser le soin aux seules directions d'entreprises.

**CULTURE ZURICHOISE** 

## Subventions avec sursis

Les détracteurs de l'initiative populaire fédérale «en faveur de la culture» l'ont répété sur tous les tons, pour se donner définitivement bonne conscience sans doute: il incombe avant tout aux communes de financer les activités culturelles. Autant dire que les efforts varient beaucoup d'une ville à l'autre, et que les salles subventionnées se font rares au-dessous de 50 000 habitants.

Et même entre les plus grandes villes, on observe des différences frappantes. Ainsi, en 1982, les bibliothèques, musées, scènes, monuments historiques et autres lieux culturels ont coûté à la commune Fr. 107.— par habitant à Lausanne, qui se souvient apparemment davantage de son origine paysanne que de ses humanités, et presque cinq fois plus (Fr. 512.— plus exactement) à Bâle (ville). Entre ces extrêmes, on trouve Bienne (Fr. 118.—), Winterthour (Fr. 132.—), Saint-Gall (Fr. 158.—), Berne (Fr. 230.—), Lucerne (Fr. 279.—), Zurich (Fr. 376.—) et Genève (Fr. 471.—).

A Zurich, les dépenses et plus encore les priorités culturelles font l'objet d'un débat qui n'a pas vraiment cessé depuis la phase aiguë des manifestations de jeunes contre l'Opéra au printemps 1980. Aussi bien, en automne 1983, le Conseil communal adoptait, grâce à une majorité composée de radicaux et de socialistes, une motion du socialiste Hans-Ulrich Zbinden, qui demandait à la Municipalité de revoir à fond le mode de financement des activités culturelles, et d'obtenir entre autres une plus forte participation du canton et des riches communes avoisinantes. Première réponse, concrète, en décembre 1984 avec l'adoption en votation populaire du nouveau système de péréquation des dépenses consenties par la ville-centre: dès 1986, les quatre «maisons communes» (Opéra.

Théâtre, Tonhalle et Kunsthaus) ne recevront plus «que» 61% de leurs subventions de la ville de Zurich (au lieu de 75%), le solde provenant du canton (et des communes périphériques par son intermédiaire). A terme, la Municipalité zurichoise escompte une répartition égalitaire des charges, qui ascendent à près de 70 millions pour les quatre établissements précités.

Mais la Municipalité a aussi d'autres projets, évidemment moins conformes aux intentions du motionnaire Zbinden, qui doit méditer sur l'ambiguïté des appuis radicaux reçus il y a deux ans. En particulier, le maire Thomas Wagner (rad.) envisage de pénaliser les salles qui n'auront pas obtenu un taux moyen d'occupation de 75% pendant deux ans de suite. Pour chaque point inférieur à ce minimum, la subvention versée sera diminuée d'un demi-pourcent.

Le tarif, probablement moins sévère qu'il y paraît, vise moins l'Opéra, qui joue souvent à guichets fermés, que le Théâtre, lieu d'expérimentations plus ou moins avant-gardistes. De toute évidence, le système envisagé, présentement soumis à la procédure de consultation avant d'être éventuellement proposé au Conseil communal, décourage la production de spectacles «difficiles». Le motionnaire voulait décharger la ville, pour qu'elle puisse consacrer davantage de moyens à la culture populaire. Résultat: la Municipalité veut économiser sur les activités de prestige, et ne promet rien d'autre. Certains en déduiront qu'il ne faut jamais toucher à la somme des budgets culturels quand on ne peut en influencer la structure. D'autres que les économies visées par les collectivités fournissent autant de bonnes raisons de solliciter le mécénat privé c'est-à-dire aujourd'hui le sponsoring par les entreprises.

L'Etat ou la Migros. La caisse publique ou la caisse enregistreuse. De laquelle sortent donc les francs les plus respectueux de la liberté de créer?